

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015
AJOURNÉE AU 27 AVRIL 2015



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 7 avril 2015, tenue le lundi 27 avril 2015 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Est absent lors du début de la présente séance le conseiller, M. Daniel Forget. M. Forget prend part à la séance à 17 h 04.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Karine Alarie, superviseure au traitement des permis et certificats, Diane Bélanger, assistante de direction, Nicole Bouffard, trésorière, Lise Cadieux, greffière adjointe, Josée Fournier, adjointe administrative, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents jusqu'à la fin de la séance.

154/27-04-15

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 7 avril 2015 à la suite de son ajournement.
Il est 17 h.

ADOPTÉE

155/27-04-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté, à savoir :

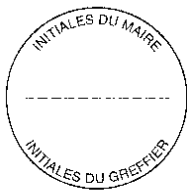
- A **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2015

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

B GESTION FINANCIÈRE

C GESTION ADMINISTRATIVE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015
AJOURNÉE AU 27 AVRIL 2015

D CONTRATS ET APPEL D'OFFRES

1. Appel d'offres – Disposition des biens immobiliers excédentaires de la Ville – Vente de biens immobiliers
2. Travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud – Mandat professionnel à une firme d'arpenteurs-géomètres – Modification de la résolution numéro 118/30-03-15

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRANSPORT ROUTIER

I HYGIÈNE DU MILIEU

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

K LOISIRS ET CULTURE

L DIVERS

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

156/27-04-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil ni au personnel de la Ville présents.



No de résolution
ou annotation

157/27-04-15

modifiée par la
résolution numéro
251/22-06-15

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015
AJOURNÉE AU 27 AVRIL 2015

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

APPEL D'OFFRES – DISPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE – VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public pour la disposition de divers biens immobiliers excédentaires de la Ville, publié au journal *L'Information du Nord* le 25 mars 2015, le résultat de l'ouverture des soumissions du 15 avril 2015 est le suivant :

| Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission | Bien immobilier soumissionné | Montant de la soumission (plus les taxes applicables) |
|--|---|--|
| M. Claude Paradis et Mme France Denis Le 2 avril 2015 | Immeuble désigné comme étant une partie du lot 48-A (superficie de 1 860,2 m ² , localisation : montée du Lac-Paquet) (l'offre doit être d'un montant minimum de 3 950 \$ plus les taxes applicables) | 3 955,00 \$ |
| Mme Annick Bussièrès et Mme Lucille Pelletier Le 8 avril 2015 | Immeuble désigné comme étant le lot 50A-20 (superficie de 801,1 m ² , localisation : montée Alphonse) (l'offre doit être d'un montant minimum de 960 \$ plus les taxes applicables) | 960,00 \$ |
| M. Jacques Gareau Le 13 avril 2015 | Immeuble désigné comme étant une partie du lot 48-A (superficie de 1 860,2 m ² , localisation : montée du Lac-Paquet) (l'offre doit être d'un montant minimum de 3 950 \$ plus les taxes applicables) | 4 558,88 \$ |
| M. Normand Gigoux Le 15 avril 2015 à 11 h 33 | Immeuble désigné comme étant le lot 50A-20 (superficie de 801,1 m ² , localisation : montée Alphonse) (l'offre doit être d'un montant minimum de 960 \$ plus les taxes applicables) | 1 260,00 \$ |

CONSIDÉRANT l'étude de toutes les soumissions reçues effectuée par la greffière et le directeur du Service des travaux publics ainsi que leurs recommandations quant à la disposition des biens énumérés précédemment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente des biens immobiliers excédentaires suivants de la Ville comme suit :

- de l'immeuble désigné comme étant une partie du lot 48-A du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge, du cadastre officiel du Canton de Marchand, sur la montée du Lac-Paquet, contenant une superficie de 1 860,2 m², à M. Jacques Gareau au montant de 4 558,88 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 13 avril 2015;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015
AJOURNÉE AU 27 AVRIL 2015

- de l'immeuble désigné comme étant le lot 50A-20 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge, du cadastre officiel du Canton de Marchand, sur la montée Alphonse, contenant une superficie de 801,1 m², à M. Normand Gigoux au montant de 1 260,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 14 avril 2015;

Que le bénéficiaire de chaque bien immobilier dépose la somme totale de son offre acceptée (incluant les taxes applicables) dans le compte en fidéicomis du notaire de son choix, et qu'il prenne possession du bien immobilier soumissionné dans son état actuel et sans garantie; que la prise de possession se fasse lors de la signature de l'acte notarié devant avoir lieu dans les soixante (60) jours de l'approbation de sa soumission par le conseil municipal.

Que le bénéficiaire de chaque bien immobilier assume le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité de l'acte d'acquisition du bien immobilier concerné.

Que la prise de possession de chaque bien immobilier vendu soit effectuée conformément à la description du bien immobilier à disposer décrite au document de la Ville « offre et formule de soumission » et à l'appel d'offres public daté du 25 mars 2015 de la Ville portant l'identification « Appel d'offres pour la disposition des biens immobiliers excédentaires de la Ville » et conformément aux soumissions retenues.

ADOPTÉE

158/27-04-15

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 118/30-03-15

CONSIDÉRANT la résolution numéro 118/30-03-15, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 30 mars 2015, octroyant un mandat professionnel à la firme « Groupe Barbe & Robidoux » afin de préparer un plan topographique dans le cadre du projet relatif aux travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud, au montant total de 9 700 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que lors de l'octroi dudit contrat, il avait été décidé de défrayer les coûts à même le budget de la Ville, sous réserve d'inclure cette dépense au règlement d'emprunt éventuel numéro 257 dans le but de renflouer le fonds général de la Ville des sommes engagées avant l'adoption dudit règlement se rapportant au présent dossier;

CONSIDÉRANT que suivant l'évolution du dossier, il y a lieu de modifier la résolution numéro 118/30-03-15 pour changer la source de financement de cette dépense afin de l'imputer au surplus accumulé de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 118/30-03-15 afin de remplacer le deuxième (2^e) paragraphe du « résolu » par le texte suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015
AJOURNÉE AU 27 AVRIL 2015

« Que la présente dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité. ».

ADOPTÉE

NOTE : *M. le conseiller Daniel Forget arrive et intègre la séance. Il est 17 h 04.*

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

159/27-04-15

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 17 h 06.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse